



REGULATIONS REGISTER  
REGISTRE DES RÈGLEMENTS  
Registered in the  
Regulations Register  
Inscrit au  
registre des règlements  
Feb 14, 20  
le 14 fév, 20  
Registration  
n° d'enregistrement  
007-2020  
R-007-2020  
Filed By  
Déposé par  
Registrar of Regulations  
registraire des règlements

LIQUOR ACT

LOI SUR LES BOISSONS ALCOOLISÉES

DÉLÈNE TEMPORARY PROHIBITION ORDER

ARRÊTÉ DE PROHIBITION TEMPORAIRE À DÉLÈNE

Whereas the Délène Got'iné Government has requested that the Minister declare that Délène is a prohibited area during a Hand Games tournament;

Attendu que le gouvernement de Délène Got'iné a demandé à la ministre de déclarer Délène secteur de prohibition pendant la période du tournoi de jeu de mains,

The Minister, under subsection 53(5) of the *Liquor Act* and every enabling power, orders as follows:

la ministre, en vertu du paragraphe 53(5) de la *Loi sur les boissons alcoolisées* et de tout pouvoir habilitant, ordonne ce qui suit :

1. All that portion of the Northwest Territories that lies within a radius of 25 km from the Délène Got'iné Government John Tetso office building is declared to be a prohibited area for the period commencing at 12:01 a.m. on February 23, 2020 and ending at 11:59 p.m. on March 2, 2020.

1. Toute la partie des Territoires du Nord-Ouest située à l'intérieur d'un rayon de 25 km de l'édifice John Tetso du gouvernement de Délène Got'iné est déclarée secteur de prohibition pour la période commençant à 0 h 01, le 23 février 2020 et se terminant à 23 h 59, le 2 mars 2020.

2. No person shall, during the period referred to in section 1, consume, purchase, sell or transport liquor within the prohibited area referred to in that section.

2. Il est interdit à quiconque, au cours de la période visée à l'article 1, de consommer, d'acheter, de vendre ou de transporter des boissons alcoolisées à l'intérieur du secteur de prohibition visé à cet article.

3. This order applies according to its terms before it is published in the *Northwest Territories Gazette*.

3. Conformément à ses dispositions, le présent arrêté s'applique avant sa publication dans la *Gazette des Territoires du Nord-Ouest*.

Dated February 13, 2020.

Fait le 13 février 2020.

Caroline Wawzonek  
Minister  
Ministre

